

Alain Symphorien Ndzana Biloa: « Chaque acteur est responsable de ses actes »

Culture

Sorèle GUEBEDIANG à BESSONG | 29-03-2017 14:06

Auteur de l'ouvrage intitulé : « La fiscalité, levier pour l'émergence des pays africains de la zone franc, le cas du Cameroun »

**Vous venez de publier l'ouvrage : « La fiscalité, levier pour l'émergence des pays africains de la zone franc : le cas du Cameroun ». De quoi s'agit-il concrètement ?**

Il s'agit d'une réflexion que m'ont inspirée les projets d'émergence dans lesquels les pays africains de la zone franc se sont engagés. Cette réflexion est axée sur le volet fiscal de ces projets, compte tenu des contraintes que les accords de coopération monétaire et/ou de partenariat économique font peser sur les politiques économiques de ces pays, l'objectif étant d'attirer l'attention des gouvernants sur l'impérieuse nécessité de bien utiliser la fiscalité, le seul levier à leur portée pour pouvoir conduire leurs pays à l'émergence économique. Elle prend sa source dans la Vision 2035 dont l'objectif est de faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité, mais peut, à quelque chose près, s'appliquer aux autres pays de cette zone. Elle s'articule autour d'un diagnostic et d'une thérapie d'un praticien.

**En quoi la fiscalité participe-t-elle au développement d'un pays comme le nôtre où certaines malversations sont récurrentes?**

C'est à l'Etat qu'incombe la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques, stratégies et programmes de développement d'un pays. Pour assumer cette lourde responsabilité, l'Etat s'appuie sur la fiscalité ou sur l'impôt qui est sa principale source de revenus et surtout la plus pérenne, pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement, mais aussi un instrument de politique économique. Le fait que certains pays comme le nôtre connaissent des malversations ne change pas cette donne. C'est la raison pour laquelle le renforcement de la capacité de mobilisation des recettes fiscales est indissociable de l'amélioration de la gouvernance de l'Etat en général et de la gestion desdites ressources en particulier. Pour revenir aux malversations, il est important de signaler que chaque acteur est responsable de ses actes, et la défaillance d'un acteur n'a aucune incidence sur la responsabilité de l'autre. Les collecteurs d'impôt et les gestionnaires des deniers publics ont une responsabilité morale, administrative, financière et pénale. Depuis un certain temps, nous voyons le traitement qui est réservé par les médias et la justice à ceux qui se permettent des libertés avec les deniers publics. Et de plus en plus, ceux qui ne s'acquitteront pas de leurs obligations fiscales croiseront l'Etat, les médias et la société civile sur leur chemin.